

## SÉANCE SPÉCIALE DU 20 SEPTEMBRE 2021, 19 H 30.

Lundi, le 20 septembre 2021, se tient à la salle des Chevaliers de Colomb située au 200, rue du Chalet, 19 h 30, la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de M. le maire suppléant Philippe Dufour.

Sont présents:

M. le conseiller	Paul Pineault
Mme la conseillère	Sylvie Larouche
M. le conseiller	Germain Grenon
M. le conseiller	André Dufour
M. le conseiller	Richard Sirois

M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général, assiste aussi à la séance.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été dûment signifié à tous les membres du conseil.

**AVIS SPÉCIAL** vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par M. le secrétaire-trésorier et directeur général Daniel Hudon, pour être tenue à la salle des Chevaliers de Colomb située au 200, rue du Chalet, lundi, le 20<sup>e</sup> jour de septembre 2021, 19 h 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Démission de Mme le maire Catherine Morissette.
- 3.0 Demandes de dérogation mineure – Positions finales :
- 4.0 4.1 M. Keven Brassard – 192, rue Perron – 5987-84-1572;
- 4.2 Mme Pamela Fradette et M. Michaël Lapointe – Lot 6 346 565 – Rue Gaudreault – Retrait.
- 5.0 Engagement – Secrétaire-réceptionniste.
- 6.0 Période de questions.  
Levée de l'assemblée.

DONNÉ ce 17<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2021.

Daniel Hudon  
Secrétaire-trésorier et directeur général

232-2021

**Acceptation de l'ordre du jour de la séance spéciale du 20 septembre 2021, 19 h 30.**

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Démission de Mme le maire Catherine Morissette.
- 3.0 Demandes de dérogation mineure – Positions finales :
- 4.0 4.1 M. Keven Brassard – 192, rue Perron – 5987-84-1572;

- 4.2 Mme Pamela Fradette et M. Michaël Lapointe –  
Lot 6 346 565 – Rue Gaudreault – Retrait.
- 5.0 Engagement – Secrétaire-réceptionniste.
- 6.0 Période de questions.  
Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que l'ordre du jour de la séance spéciale du 20 septembre 2021, 19 h 30, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

### **Démission – Mme le maire.**

Le secrétaire-trésorier et directeur général dépose la lettre de démission de Mme Catherine Morissette reçue le 16 septembre dernier, laquelle démission est effective le 19 septembre 2021 à minuit.

### **Motion de remerciements – Mme Catherine Morissette.**

M. le conseiller Philippe Dufour présente en son nom personnel et aux noms des membres du conseil municipal, une motion de remerciements à l'intention de Mme Catherine Morissette pour les huit années où Mme Morissette a siégé au conseil municipal, soit 3 à titre de conseillère et 5 à titre de maire, et lui souhaite le meilleur des succès dans ses projets futurs.

### **Dépôt de l'avis de vacance – Poste de maire.**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUBUC  
MUNICIPALITÉ DE ST-DAVID-DE-FALARDEAU**

---

### **AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,  
M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général de la susdite  
Municipalité :

1. Que suite à la prise d'effet de la démission de Mme le maire Catherine Morissette, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités du Québec, j'avise le conseil que le poste de maire est désormais vacant.

Donné à St-David-de-Falardeau, ce 20e jour du mois de  
septembre deux mille vingt et un.

Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général

233-2021

**Vacance – Poste de maire.**

**CONSIDÉRANT** les articles 335 et 336 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités du Québec (LERMQ);

**CONSIDÉRANT** la vacance constatée au poste de maire.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que les membres du conseil décrètent que le poste de maire sera comblé par l'élection de l'un d'entre eux à ce poste. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

234-2021

**Demande de dérogation mineure – M. Keven Brassard – 192, rue Perron – Position finale – 5987-84-1572.**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure reçue le 28 juillet 2021 de M. Keven Brassard, du 192, rue Perron, visant à régulariser l'implantation du bâtiment accessoire attenant au bâtiment principal qui empiète de 4.81 mètres dans la marge arrière de 8 mètres;

**CONSIDÉRANT** que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 14-2021 l'acceptation de la présente demande;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a statué préliminairement par sa résolution 210-2021 en faveur de la demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT** que lors de la présente séance tenant lieu d'assemblée publique aux fins de consultation, aucun commentaire ou information défavorable n'a été soumis à l'attention des membres du conseil tant par les voisins pouvant être immédiatement concernés que par la population en général.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue définitivement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de M. Keven Brassard, du 192, rue Perron, en régularisant l'implantation du bâtiment accessoire attenant au bâtiment principal qui empiète de 4.81 mètres dans la marge arrière de 8 mètres. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

235-2021

**Secrétaire-réceptionniste – Engagement.**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a récemment procédé à un appel de candidatures afin de combler un poste de secrétaire-réceptionniste;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a reçu quarante-quatre (44) candidatures;

**CONSIDÉRANT** le processus de sélection tenu lors de la rencontre du 8 septembre 2021 et les recommandations faites par le comité de sélection.

**POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau engage Mme Caroline Boutin, au poste de secrétaire-réceptionniste, au taux horaire fixé de 21,25 \$/heure, sous réserve d'une période de probation de 12 mois à l'échéance de laquelle la Municipalité statuera de manière définitive relativement à cet engagement. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (19 h 44).**

**Je, Philippe Dufour, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**

**M. PHILIPPE DUFOUR  
MAIRE SUPPLÉANT**

**M. DANIEL HUDON  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**